

Mairie d'Ablon-sur-Seine 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine EG-BB-CC-2022

## DÉCISION DU MAIRE N° 2022-001

## AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DANS LE CADRE DE L'ANIMATION D'UN ATELIER MIXOLOGIE

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2020-04-001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet de signature d'une convention avec Aurélie CHADAINE, auto-entrepreneur pour l'animation d'un atelier mixologie dans le cadre du « Dry January »,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de contractualiser l'accord passé entre la Municipalité d'Ablonsur-Seine et Aurélie CHADAINE, auto entrepreneur,

## DÉCIDE

La signature d'une convention avec Aurélie CHADAINE.

Cette convention est souscrite pour une séance animée le vendredi 14 janvier 2022 de 19h00 à 22h00 à l'Espace Culturel Alain Poher.

Les conditions financières sont définies comme suit : 450 Euros net, sur présentation de facture pour l'ensemble de la prestation.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 011, charges générales, du budget communal sur la ligne : CEREM/024/611.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine et Monsieur le Trésorier principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier principal d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 11 janvier 2022.

Maire d'Abion-sur-Seine